

Protection des pieds - normes

Chaussures de sécurité

Signification des catégories

- SB** Répond à toutes les exigences de base de la norme EN ISO 20345 et dispose d'un embout de protection.
- S1** Conforme à toutes les exigences de base de la norme EN ISO 20345 et doit comporter, outre l'embout de protection, une zone fermée au niveau du talon.
- S1P** Conforme à toutes les exigences de base de la norme EN ISO 20345 S1, mais équipée en plus d'une semelle intermédiaire pare-clous,
- S2** Basés sur la chaussure de sécurité selon la norme EN ISO 20345 S1, ces modèles sont en outre dotés de matériaux qui réduisent le passage de l'eau et l'absorption de l'humidité
- S3** Basés sur la norme EN ISO 20345 S2 avec protection contre le passage de l'eau, ces modèles sont en outre équipés d'une semelle intermédiaire anti-perforation

Bottes (bottes en caoutchouc)

- S4** Les bottes conformes à la norme DIN EN ISO 20345 S4 sont étanches à l'eau et aux carburants et disposent d'un embout de protection.
- S5** En complément des produits mentionnés ci-dessus, les bottes conformes à la norme DIN EN 20345 S5 disposent, en plus de l'embout de protection, d'une semelle intermédiaire antiperforation.

Signification des exigences supplémentaires

SRC Résistance au glissement

HI
Isolation contre la chaleur

CI
Isolation contre le froid

P
Sécurité anti-perforation

ESD
Electro Static Discharge
Décharge électrostatique

Semelles orthopédiques selon BGR 191
Des chaussures selon BGR 191 peuvent être fournies.
Divers modèles en stock.

28.05.2024